



3003 Berne, le 21. Mai 2002

Tél. 031 / 322 94 11

Fax 031 / 323 23 03

Votre réf.

Notre réf. 64-02.2/Gn

Aux mandataires de projets de
recherche en matière de routes
confiés par l'OFROU

Taxe sur la valeur ajoutée : Exonération pour les mandats de recherche de l'OFROU

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2001, de la nouvelle loi sur la TVA (LTVA ; RS 641.20) et de l'ordonnance relative à la loi sur la TVA (OLTVA ; RS 641.201), le taux normal de l'impôt est de 7,6 %.

Conformément à l'art. 8 OLTVA, les contributions de la Confédération visées à l'art. 33, al. 6, let. c, LTVA ne font pas partie de la contre-prestation lorsqu'elles ne sont pas versées dans le cadre d'un échange de prestations. Il n'y a pas d'échange de prestations, notamment si, dans le domaine des contributions à la recherche, celui qui verse la contribution n'a pas de droit exclusif sur les résultats de la recherche.

En vertu du ch. 5.1 des Conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution des contrats devraient appartenir à l'OFROU en sa qualité d'adjudicateur. Ce dernier ayant renoncé à ces droits pour les mandats de recherche avec effet au 1^{er} janvier 2002, les versements effectués aux mandataires de tels projets sont exonérés de la TVA. Des exceptions demeurent réservées et seront réglementées au cas par cas dans la décision de l'office.

Les directives de l'OFROU relatives à la recherche en matière de routes, applicables aux commissions de surveillance et aux chercheurs, ont été révisées et tiennent compte de cette nouvelle situation (elles ne sont publiées qu'en allemand sous le titre « Weisungen für begleitende Kommissionen und Auftragnehmer (Forscher) »).

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser directement à l'unité Recherche dans le domaine des routes (tél. 061 335 79 00 ; courriel geschaefsstelle.forschung@rapp.ch).

Office fédéral des routes

Olivier Michaud
Directeur

CC :

- Président et membres de la Commission de la recherche en matière de routes

Copies internes : Gn, ny, Sch, As, Bm